

Contrat d'abonnement Œufs



**Les Paniers de
Cormery**

Année : 2016

Référent œufs : Mme Stéphanie Salgues, tél : 02 47 43 00 87, port : 06 50 65 75 16, courriel : rols.lemaitre@orange.fr

Le présent contrat, pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2016 (**23 distributions**), est passé entre :
le producteur et le consomm'acteur.

M. Philippe BONVALET

NOM/Prénom :

La Dominerie

Adresse :

37460 GENILLE

.....

Tél : 02 47 94 04 27

Tél : Portable :

philippe.bonvalet240@orange.fr

Courriel :

Le producteur et le consomm'acteur s'engagent à respecter les engagements, qui leurs incombent, définis dans le règlement intérieur de l'association.

Œufs : œufs Bio par multiple de 6 (1,95 € les 6 œufs ; 3,90 € la douzaine ; 5,85 € les 18 œufs).

La taille des œufs peut varier en fonction de la saison et des aléas de la production. Pour la qualité des œufs voir la fermoscopie du producteur.

Modalités de paiement : le paiement se fait par 1, 2 ou 4 chèques libellés à l'ordre de **M. BONVALET**, datés du jour de la signature du présent contrat et remis au référent œufs. L'échéancier est donné dans le tableau suivant.

Nb œufs	Montant total du contrat (23 distributions)		Cocher l'échéancier de votre choix		
	TTC (€)	TVA (€) 5,5%	1 fois en début mois	2 fois en début mois	4 fois en début mois
			01/2015	01 et 07/2014	01, 04, 07 et 10/2014
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Dates et lieu de distribution : les vendredis 8 et 22 janvier ; 05 et 26 février; **11 et 25 mars** ; 29 avril; 13 et 27 mai 10 et 24 juin; 08 et 22 juillet ; 5 et **26 août** ; **9 et 30 septembre** ; **7 et 21 octobre** ; **jeudi 10** et vendredi 25 novembre ; 9 et 23 décembre de 18h00 à 19h00 au logis dit "Boyer" à Cormery. Les aléas et les maladies faisant partie intégrante de l'élevage, la distribution pourra occasionnellement être décalée. Le référent œufs vous informera par courriel des modifications de calendrier.

Œufs non retirés : les œufs étant achetés à l'avance, les œufs non retirés ne peuvent être remboursés.

Rupture anticipée du contrat : uniquement en cas d'événements majeurs (déménagement lointain du consomm'acteur ; arrêt de l'activité du producteur) le présent contrat pourra être rompu après un préavis d'un mois. Si la rupture est du fait du consomm'acteur, celui-ci pourra céder son contrat à un remplaçant présent sur la liste d'attente (voir avec le référent œufs). S'il n'est pas possible de trouver un successeur, les sommes versées correspondant à la période de préavis restent acquises au producteur. Les sommes correspondant à la période ultérieure au préavis sont restituées au consomm'acteur. Si la rupture est du fait du producteur, celui-ci s'engage à livrer les œufs dus pendant la période de préavis et à restituer les sommes perçues correspondant à la période ultérieure au préavis.

Délai de rétractation : le consomm'acteur a 7 jours francs pour se rétracter après la signature du présent contrat.

Droit applicable : le présent contrat est soumis à la loi française.

Le producteur

Le consomm'acteur

Fait à : Le :

Fait à : Le :